



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 SEPTEMBRE 2012**

**PRÉSENTS :**

Mme	I. GIANNATTASIO, Présidente
Mme	V. MORON, Vice-Présidente
Mme	C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
Mmes	M. CALAME, M. GOSSAUER, T. MARET et A.-M. PUTTON
MM.	R. BONO, C. BRUHIN, R. HUGON, P. MEYLAN, B. SCHOPFER et B. VIRET
M.	R. GUNTER, Maire
M.	X. BEUCHAT, Adjoint
M.	P. BOUVIER, Adjoint

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

**Mme la Présidente** demande une minute de silence en souvenir de M. P. Froelicher.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2012**

Moyennant une rectification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. PRESTATION DE SERMENT DE M. PIERRE MEYLAN**

**Mme la Présidente** donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **M. Pierre Meylan** lève la main droite et prête serment en disant « Je le promets ».

Il est pris acte que **M. Pierre Meylan** est dûment assermenté, conformément à la loi.

**3. DESIGNATION**

**a) Désignation d'un nouveau membre de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie**

Suite à la démission de Mme Noverraz, **M. Schopfer** propose la candidature de **M. Meylan**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et une abstention.  
Il est pris acte de cette désignation.

**b) Désignation d'un nouveau membre de la commission de la circulation et sécurité routière**

Suite à la démission de Mme Noverraz, il n'est fait aucune proposition. Il n'y a donc aucune désignation d'un nouveau membre.

**c) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs**

Suite à la démission de Mme Noverraz, il n'est fait aucune proposition. Il n'y a donc aucune désignation d'un nouveau membre.

**d) Désignation d'un nouveau membre de la commission des bâtiments et travaux**

**M. Schopfer** propose la candidature de **M. Meylan**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et une abstention.  
Il est pris acte de cette désignation.

**e) Désignation d'un nouveau membre de la commission des relations publiques et de la communication**

**M. Meylan** propose la candidature de **M. Schopfer**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et une abstention.  
Il est pris acte de cette désignation.

**4. ELECTIONS****a) Election d'un nouveau Vice-Président de la commission de la circulation et sécurité routière**

Suite à la démission de Mme Noverraz, **Mme Putton** propose **Mme Moron**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

**Mme Moron** est élue par 12 oui et une abstention.  
Il est pris acte de cette élection.

**b) Election d'un nouveau Vice-Président de la commission des affaires sociales, sports et loisirs**

Suite à la démission de Mme Noverraz, **Mme Calame** propose **Mme Giannattasio**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

**Mme Giannattasio** est élue par 12 oui et une abstention.  
Il est pris acte de cette élection.

## 5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 26 juin 2012, **Mme la Présidente** demande si quelqu'un a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 20 juin dernier au sujet :

- de la participation 2013 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 du Bibliobus, pour un montant de CHF 590'000.--;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- de la participation 2013 du Fonds intercommunal au financement d'une « enveloppe sportive » pour un montant de CHF 500'000.--;
- de la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2013 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.--;
- du financement 2013 d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'250'000.--;
- de la participation 2013 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 5'242'000.--;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 des investissements informatiques du GIAP, pour un montant de CHF 830'000.--.

Aucun Conseiller municipal ne souhaite faire valoir son droit de veto.

### b) Sortie du Conseil municipal du 22 septembre 2012

**Mme la Présidente** propose de faire un tour de table pour pouvoir finaliser les réservations.

Mme Spencer se charge de faire le tour de table et remercie les Conseillers municipaux pour leurs réponses.

## 6. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

### a) Travaux complémentaires à l'extension du Groupe Scolaire

**M. Gunter** fait le point sur lesdits travaux. Le revêtement du préau extérieur a été refait suite au problème de malfaçon lors de la pose initiale. Le soubassement en pierre contre la façade, côté préau, n'a malheureusement pas pu être effectué cet été à cause d'un retard de livraison du matériel nécessaire, mais se fera un prochain mercredi. L'isolation phonique de la nouvelle salle de rythmique a été effectuée.

Les enseignants demandent l'installation de deux bancs en pierre dans le préau. Les bancs seront commandés cette année encore si le budget le permet, sinon cet achat sera reporté en 2013.

Ils aimeraient également une clôture entre le nouveau préau et le parking afin que les ballons ne roulent pas au-delà d'une limite raisonnable et notamment sous les voitures. Ceci entraînant un dépassement du budget 2012, ces travaux sont reportés en 2013.

**b) Zone d'activités d'Eaumorte**

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève, **M. Gunter** informe que le projet est toujours d'actualité contrairement à ce qui a été écrit. Toutefois, la commune de Cartigny renonce à en faire partie. Elle rejoint Aire-la-Ville dans leur projet de crèche.

Cette zone intercommunale intéresse les communes suivantes : Avully, Avusy, Laconnex, Soral et Chancy. La construction d'un centre médical, d'un office de poste régional, d'une crèche et de quelques commerces est à l'ordre du jour. Le projet initial d'Avully a été réduit, la construction de logements n'étant plus d'actualité. Environ 2 hectares seront nécessaires à la réalisation de ce projet.

**c) Bilan financier du DVD Far West**

**M. Gunter** indique que **Mme Calame** a transmis le bilan financier de cette réalisation, il manque CHF 2'875.-- afin de pouvoir boucler les comptes. Les principales organisations genevoises d'aide à la culture ont refusé de participer.

**M. Gunter** souligne que seuls les frais externes à la production du film ont été comptabilisés, il s'agit donc d'une œuvre comptant passablement de bénévoles. L'Exécutif a décidé de verser ce montant supplémentaire à la subvention de départ afin de féliciter l'exécution de ce magnifique travail. Cette somme sera comptabilisée sous la rubrique « subventions / allocations » et n'occasionnera pas de dépassement de budget.

**M. Bono** remercie **Mme Calame** pour son travail en soulignant qu'elle a « tapé large et juste ».

**Mme Calame** communique la prochaine date de projection : le 19 octobre 2012 à Valleiry.

**d) Festival Jazz au pied du mur**

**M. Gunter** informe le Conseil municipal qu'il n'y aura pas d'édition 2013. La décision reste pendante pour 2014 selon le courrier reçu du président de cette manifestation, M. Maret.

**e) Travaux de rénovation de la buvette et salle communale**

**M. Bouvier** précise que les travaux avancent normalement en temps et en coûts. La salle devrait être à nouveau disponible dès le 25 septembre 2012.

**f) STEP (station d'épuration)**

**M. Beuchat** rappelle que les SIG ont déposé une demande d'autorisation de construire pour une nouvelle STEP dans le secteur du Longet en remplacement de la STEP actuelle devenue obsolète. Cette nouvelle infrastructure sera adjacente à la zone de loisirs prévue par le Plan Directeur communal.

Le projet de construction a fait l'objet de nombreuses négociations entre la commune, les SIG et l'Etat, de sorte que la version déposée au service des autorisations de construire satisfait en grande partie la commune.

La seule réelle inconnue que les SIG n'ont pas été en mesure de lever de manière satisfaisante aux yeux de la commune concerne les potentielles nuisances olfactives qui pourraient compromettre le projet communal de zone de loisirs. Des odeurs gênantes pourraient effectivement émaner des bassins de traitement biologique des boues situés à l'air libre dans le projet actuel des SIG.

Sur demande de la commune, les SIG s'engagent donc à couvrir ces bassins si de telles nuisances venaient à être décelées (par un organisme indépendant).

Dès lors, la commune a rendu un préavis favorable au projet sous réserve des points suivants :

- l'organisme indépendant susmentionné devra être choisi d'entente entre la commune et les SIG avant l'ouverture du chantier;
- les matériaux d'excavation devront être au maximum réutilisés sur place pour limiter les transports de poids lourds dans le village, et les transports résiduels devront avoir lieu hors des périodes de rentrée/sortie de classes;
- la commune souhaite être étroitement associée au plan d'aménagement paysager de la parcelle.

**Mme Putton** demande des nouvelles de la zone de loisirs prévue dans le même périmètre.

**M. Beuchat** lui répond que c'est un projet à beaucoup plus longue échéance. Les SIG se sont toutefois engagés à mettre à disposition les anciens bâtiments et le terrain de la Forge Gallay dans cette optique-là.

#### **g) Nouveaux projets de constructions dans le village**

**M. Beuchat** communique que deux autres projets de constructions ont été déposés. Il demande à ce que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie se réunisse afin d'en discuter.

### **7. RAPPORT DE COMMISSION**

#### **a) Rapport de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie du 22 août 2012**

**Mme Calame** commente brièvement le rapport écrit suite à la réunion de ladite.

### **8. PROJET DE DÉLIBÉRATION**

#### **a) Proposition relative à l'acquisition d'un futur immeuble de 18 logements HLM-LUP qui sera construit à la route de Bellegarde 21, 23 et 25, sur la commune de Chancy**

**Mme la Présidente** procède à la lecture de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Mme Herzig Davidovic** demande si comme mentionné sur le rapport transmis, la commission de suivi des travaux a été créée car elle serait intéressée à en faire partie.

**Mme Calame** lui répond que celle-ci sera constituée si besoin et débiterait son travail seulement si l'achat a lieu.

**M. Meylan** pense que compte tenu de l'investissement et du risque financier tout de même important, il serait judicieux d'exiger une garantie de bonne fin des travaux afin d'éviter que le projet n'avorte aux fondations. Il demande si l'organisme gérant les fonds LUP prévoit cette garantie en cas de défaut du constructeur.

**M. Beuchat** explique qu'il s'agit d'une vente à terme et que l'achat, ainsi donc que l'investissement proprement dit, n'aura lieu qu'une fois l'immeuble terminé.

**M. Meylan** insiste pour qu'une assurance de bonne fin de travaux soit ajoutée dans le contrat d'achat afin d'éviter de prendre le risque de pénaliser la Commune en cas de défaut des

constructeurs et surtout pour que la Commune puisse terminer le projet.

**M. Gunter** propose de vérifier auprès de l'Office du logement si, dans le cadre de cette acquisition, et notamment puisque l'Etat la finance en partie, ils peuvent garantir la bonne fin des travaux. Le cas échéant, il faudra effectivement inclure cette clause dans le contrat d'achat.

**Mme Calame** pense que la garantie est incluse dans le plan financier ainsi que dans le prix d'achat.

**M. Meylan** demande s'il existe un descriptif du projet.

**Mme Calame** et **M. Beuchat** indiquent que la Commune a reçu les plans de l'autorisation de construire (surface et nombre de pièces) mais pas de descriptif précis quant aux différents matériaux utilisés.

**M. Gunter** précise que d'après ses contacts avec le promoteur, la Commune obtiendra ce descriptif de façon aisée auprès de l'architecte.

**Mme Calame** informe que les plans ont été vérifiés par un architecte du point de vue de la conformité aux normes légales et plus particulièrement LUP.

**M. Bono** pense que le descriptif pourrait permettre de justifier le prix de l'acquisition.

**M. Bruhin** indique que lors de la dernière entrevue avec le promoteur, ce dernier avait assuré que les normes de qualité de construction imposées par le Canton étaient largement suffisantes. Il demande l'avis de **M. Meylan** à ce sujet.

**M. Meylan** lui répond qu'il existe effectivement des normes au niveau de la qualité des matériaux utilisés mais pas forcément dans l'exécution des travaux, d'où la nécessité de créer une commission de surveillance des travaux.

**Mme Putton** demande si le label Minergie pourrait garantir une certaine qualité de matériaux.

**M. Meylan** dit que cela garantit un comportement de l'enveloppe mais l'Etat n'ayant pas d'organisme de surveillance, c'est le mandataire qui s'engage sur l'honneur à respecter les normes prévues par la délivrance du label Minergie.

**M. Gunter** ajoute qu'il est effectivement utile de contrôler ces travaux mais précise que ce projet sera toutefois surveillé étroitement par l'Office du logement d'autant plus qu'une partie des fonds proviendront de l'Etat.

**M. Hugon** précise que la délibération porte essentiellement sur la décision d'acheter un projet clé en mains avec l'aide de l'Etat.

**M. Meylan** pense qu'il est effectivement préférable d'avoir un « forfait clé en mains » mais que ce forfait a un contenu détaillé et qu'il faudra donc vérifier si ce dernier est bien respecté.

**M. Hugon** insiste sur le fait que la Commune devra investir des fonds propres.

**M. Bono** demande des informations au niveau des futures étapes.

**M. Beuchat** informe que la Commune doit maintenant faire une demande de dotation de fonds LUP (20%) auprès de l'Office du logement. Une commission est prévue le 3 octobre prochain afin de préavis favorablement ou défavorablement cette demande. Ensuite la Commune pourra signer la promesse de vente avec le promoteur et l'Office du logement, pour autant que le descriptif détaillé lui convienne et que toutes les conditions soient remplies. L'acte final d'achat ne sera signé qu'à la livraison de l'immeuble, approximativement 18 mois après la signature de la promesse de vente. Il ajoute qu'il existe une possibilité de pouvoir contrôler la totalité du bâtiment,

et ainsi de déroger à la loi LUP imposant que l'Etat puisse disposer de 20% des logements. Ce dernier point sera vu dans un deuxième temps.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

## 9. STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Gunter**.

**M. Gunter** indique qu'à l'instar de beaucoup d'autres communes de même taille, il n'existe pas de statut du personnel propre à Chancy. En effet, la Commune se base en partie sur les statuts de la Ville de Genève. Chaque poste est défini par un cahier des charges précis, et pour ceux qui datent, ils seront modifiés en fonction de leur évolution.

**Mme Calame** constate que l'ancienne politique concernant le fait que la secrétaire soit externe à la Commune n'est plus en vigueur et demande s'il y a d'autres conditions d'engagement particulières.

**M. Gunter** précise qu'il n'y a pas d'exigence particulière excepté le fait que la personne engagée réunisse les qualités requises dans la description du poste et le cahier des charges. Contrairement à ce qui était pratiqué auparavant, **M. Gunter** souligne qu'effectivement, à l'heure actuelle, les personnes habitant à proximité sont favorisées afin d'éviter de trop longs trajets du domicile au travail.

**M. Bruhin** demande à quelle caisse de prévoyance les employés sont affiliés pour leur 2<sup>ème</sup> pilier.

**M. Gunter** répond qu'ils sont affiliés à la CAP, comme c'est le cas pour la majorité des communes.

**M. Hugon** demande quels sont précisément les employés de la Commune.

**M. Gunter** indique qu'actuellement il y a 4 employés communaux, soit 2 au secrétariat et 2 pour l'entretien / la conciergerie (ce qui représente 3.8 postes).

**M. Hugon** demande s'il y a une uniformité dans le statut des employés, notamment au niveau de leur contrat ou de l'application d'un règlement du personnel.

**M. Gunter** communique que les contrats et conditions d'engagement, ainsi que le droit aux vacances sont identiques pour tous et qu'ils sont essentiellement basés sur ceux de la Ville de Genève. Il n'y a pas de disparité à ce niveau-là.

**M. Gunter** a pris contact avec la Surveillance des communes qui confirme que le fait d'avoir des statuts peut éviter certains problèmes. Toutefois, ceux de la Ville de Genève ne seraient pas adaptés compte tenu de la trop grande différence de structure. Certaines communes ont récemment adopté des statuts propres, notamment Aire-la-Ville. Avec leur accord, il serait éventuellement possible de les reprendre en partie. Ceci nécessitera néanmoins un investissement tant au niveau du temps que sur le plan financier, puisque des statuts doivent être entérinés par un juriste.

**M. Gunter** indique que le Conseil municipal peut décider soit de renvoyer ce dossier à l'Exécutif soit de créer une commission ad hoc.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par

un vote sur la prise en charge de la rédaction des statuts du personnel par l'Exécutif.

Cette proposition est acceptée par 7 oui et 5 non.

**M. Hugon** demande encore à ce que des explications soient fournies sur le fait que la Surveillance des communes déconseille de suivre les statuts de la Ville de Genève.

**M. Beuchat** lui répond que la structure du personnel n'est tout simplement pas comparable entre la Ville de Genève et Chancy.

**Mme Gossauer** précise que ces statuts comptent plus d'une centaine d'articles et que Chancy n'en a certainement pas besoin d'autant.

**M. Gunter** confirme que le Conseil municipal sera amené à se prononcer par un vote sur l'adoption desdits statuts.

## 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

**Mme Maret** souhaite rencontrer les jeunes du village avec le BUPP.

**Mme Calame** demande à ce qu'une solution soit trouvée pour séparer l'espace petits enfants / adolescents, afin d'éviter les accidents potentiels (bris de verres sur les jeux pour enfants). Des mesures devraient être mises en place urgemment. Ce sujet sera traité rapidement et en priorité par la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

**Mme Herzig Davidovic** mentionne que le week-end dernier il y avait particulièrement beaucoup de monde devant la salle communale, les portes des voitures ouvertes et la musique à fond ...

**M. Bouvier** lui répond que ce sujet pourra être abordé lors de la séance prévue le 13 septembre à la Mairie avec les représentants de la FASE et certains jeunes.

**Mme Gossauer** pense que la Commune devrait pouvoir s'appuyer plus sur le BUPP et Safety-Management compte tenu de la charge financière que ces postes représentent.

**M. Hugon** rappelle que **Mme Maret** doit faire un bilan complet sur les interventions de Safety-Management avant que ce dossier soit passé sous l'égide de la commission de la circulation et sécurité routière.

**M. Bouvier** précise que cela a été discuté la semaine dernière lors de la commission des affaires sociales, sports et loisirs, et que **Mme Maret** s'est engagée à fournir un rapport écrit d'ici à la fin du mois.

### b) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Putton** énonce brièvement les différents projets de la commission pour l'année prochaine, notamment une expo photo, une projection de film, une brochure pour les nouveaux habitants ... Ces projets seront plus détaillés ultérieurement lorsqu'ils seront mieux ficelés. Elle rappelle également que tout article est le bienvenu dans le Chancylien.

**M. Bouvier** propose que les éléments de la brochure pour les nouveaux habitants puissent également être projetés lors de la séance de bienvenue organisée chaque année courant février.



**c) Commission de la circulation et sécurité routière**

**M. Hugon** commente son procès-verbal sur la modalité de la fermeture de la barrière de la douane et précise que **M. Beuchat** a eu un contact avec la commune de Soral pour identifier les coûts. Seules quelques dates font diverger les opinions au sein de la commission, notamment le 1<sup>er</sup> août et le Festival BiubStock.

**Mme Gossauer** indique qu'elle a beaucoup de choses à dire à ce sujet et demande s'il y a un débat à ouvrir maintenant alors que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme la Présidente** informe qu'il n'y a pas matière à discuter de nouveau un sujet traité en commission.

**M. Bruhin** confirme que **M. Hugon** souhaite simplement présenter le travail de la commission.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h35.



La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz

